Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 035-200085884-20260105-20260101-DE

Département d'Ille-et-Vilaine

Arrondissement de Rennes – Canton de Châteaugiron

Commune de Piré-Chancé

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 05 janvier 2026

En exercice	Présents	Votants
24	13	16

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le : 06/01/2026

Et
Publication ou notification du : 06/01/2026

L'an deux mille vingt-six le cinq janvier à dix-huit heures trente minute, le Conseil municipal de la commune de Piré-Chancé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil municipal de Piré-Chancé, sous la présidence de Monsieur Dominique DENIEUL, Maire.

Membres Présents :

M. Dominique DENIEUL
M. Allain TESSIER
Mme Christelle GAUTIER
Mr Sylvain GARNIER
M. Michel RIOU
M. Ludovic CROYAL
Mr Alain HERVAGAULT
Mme Christine AGIER
Mme Martine JOUANNET
Mme Clotilde BELIN
Mr Michel LAISNÉ
Mr Gilles THIEBOT
Mr Julien CORBIN

Absents : Mme Magali GADBY, M. Anthony CALVAR, Mr Jean-Baptiste LEBOUC, Mme Florence DE BLIGNIERES, Mr Jean-Benoît DUFOUR, Mme Anne MALLET, Mr Yohann VAULEON.

Procurations : Mme Renée FOUGERES à Mr le Maire, Mme Armelle HAUCHECORNE à Mme Christelle GAUTIER, Mme Alexandra JOUADE à Mr Michel RIOU.

Secrétaire de séance : Mr Michel RIOU

Date de convocation : 29 décembre 2025

****

2026-01-01 – MARCHE PUBLIC // Rénovation et restructuration de la mairie et de ses salles annexes – Lancement du marché de consultation des entreprises

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2024-06-47 du 02 septembre 2024 décidant de retenir le cabinet CLARC de Betton dans le cadre de mission de maitrise d'œuvre pour le projet de rénovation et restructuration de la mairie et de ses salles annexes.
Monsieur la Maire rappelle également la délibération n°2025-02-12 du 24 février 2025 présentant l'avant-projet détaillé du programme de rénovation, et le montant estimatif permettant la demande des divers financements.

La mairie de Piré-Chancé, est devenue un bâtiment central du patrimoine et de l'administration locale. Toutefois, malgré son caractère emblématique, il souffre aujourd'hui d'une performance énergétique insuffisante, ce qui génère des coûts de fonctionnement élevés et contribue à l'augmentation de l'empreinte écologique de la collectivité.
Dans le cadre de la transition énergétique et afin de répondre aux enjeux environnementaux actuels, la municipalité a décidé de lancer un projet de rénovation énergétique de la mairie. Ce projet vise à améliorer l'efficacité énergétique du bâtiment, réduire les consommations d'énergie et favoriser un cadre de travail plus confortable et plus respectueux de l'environnement.

Objectifs du Projet :

- Réduction de la consommation énergétique : Optimiser l'isolation thermique du bâtiment, moderniser les systèmes de chauffage et adopter des solutions d'éclairage plus performantes.
- Réduction des émissions de CO2 : Limiter l'empreinte carbone du bâtiment en intégrant des technologies bas carbones et en utilisant des énergies renouvelables pour alimenter les équipements.

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 035-200085884-20260105-20260101-DE

- Confort des usagers : Améliorer le confort thermique et acoustique des espaces de travail pour les agents municipaux et offrir une meilleure qualité d'accueil aux usagers.
- Valorisation du patrimoine : Concilier rénovation énergétique et préservation du patrimoine historique de la mairie, en respectant les contraintes architecturales et urbanistiques.
- Répondre aux obligations d'accessibilité des bâtiments publics.

Actions Principales :

- Isolation thermique : Remplacement des fenêtres, isolation des murs et des toitures, afin de réduire les déperditions de chaleur, et améliorer le confort d'été.
- Systèmes de chauffage et de ventilation : Mise en place d'un système de chauffage à haut rendement et faible impact environnemental et modernisation du système de ventilation pour améliorer la qualité de l'air intérieur.
- Éclairage LED : Remplacement de l'éclairage traditionnel par des LED, afin de réduire la consommation d'énergie et d'améliorer la longévité des installations.
- Gestion énergétique intelligente : Installation de dispositifs de régulation de la température et de gestion de la consommation d'énergie à distance, permettant une optimisation continue des performances du bâtiment.

Bénéfices Attendus :

- Économies financières : Réduction significative des factures énergétiques de la mairie à moyen et long terme.
- Réduction de l'empreinte environnementale : Contribuer aux objectifs nationaux et locaux en matière de transition énergétique.
- Amélioration du cadre de vie : Un bâtiment plus agréable et plus efficient pour les usagers et les agents municipaux.
- Exemplarité : Faire de la mairie un modèle de durabilité et de performance énergétique pour les autres bâtiments publics de la commune.

Dans ce cadre, il est proposé de lancer une consultation des entreprises afin de sélectionner les prestataires chargés de réaliser ces travaux. Cette procédure permettra d'assurer la transparence, l'égalité de traitement des candidats et le respect des règles de la commande publique.

Mr le Maire présente le projet en phase PRO réalisé par le cabinet CLARC.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) : Articles L. 2121-29, L. 2122-21, L. 2141-1
Vu le Code de la commande publique : Articles L. 2124-1, R. 2122-1 et suivants, Article R. 2162-1 et suivants
Vu la Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 (dite "Climat et Résilience") : Article 153 : Obligations en matière de performance énergétique des bâtiments publics.
Vu le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016
Vu la Circulaire du 3 août 2022 relative à la modernisation des bâtiments publics :

Considérants l'intérêt général : La rénovation de la mairie répond à un impératif de service public, en assurant un cadre de travail sécurisé pour les agents et un accueil de qualité pour les administrés. Ces travaux s'inscrivent également dans la stratégie globale de la commune en faveur de la transition écologique et de la sobriété énergétique
.

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 035-200085884-20260105-20260101-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE le projet PRO réalisé par le cabinet CLARC**
- **DECIDE De lancer une consultation des entreprises pour la réalisation des travaux de rénovation et restructuration de la mairie de Piré-Chancé et de ses salles annexes selon les modalités suivantes :**
  - **<u>Objet du marché</u> : La présente consultation concerne la Rénovation et Restructuration de la Mairie et de ses Salles Annexes**

  L'objet du marché est l'ensemble des travaux nécessaires à l'ensemble et parfaite réalisation de l'opération ci-avant indiquée.

  Lieux d'exécution : 8 rue de Vitré - 35150 PIRÉ-CHANCÉ
  - **<u>Procédure retenue</u> : MAPA - Marché public de travaux, passé selon une procédure adaptée, en application de l'article L.2123-1 ; articles R.2123-1 à R.2123-7, du Code de la Commande Publique**
  - **<u>Budget prévisionnel</u> : Montant estimé en phase PRO : 1 557 000€ HT**
- **AUTORISE le maire à :**
  - **Signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette consultation**
  - **Engager les crédits budgétaires correspondants, inscrits au budget 2026**

Pour copie conforme au registre,
Le Maire, M. Dominique DENIEUL

